

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL EXÉCUTIF DU 26 AVRIL 2018

Présents : BARRIAT Paul-André (IVBD) – BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC) – BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) – CARRERE Michel (IVSO) – CHARRIER Emmanuel (BIVC) – DE MONTE Marie (InterVin Sud-Est) – FLOCH Claire (CNPC) – FORGET Christophe (BNIC) – HAUSALTER George (CIVB) – PERRIN Vincent (CIVC) – RIOU Christophe (CNIV) – VIALLET Pierre (CIVS) – VILLARET Jérôme (CIVL) – CHANEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Le Président du Cniv Jean-Marie BARILLERE ouvre la séance.

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 15 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2. EGA et Plan de filière

- i. *Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable*

Pour rappel, les dispositions prévues par le projet de loi auraient notamment pour conséquence la mise en œuvre d'une contractualisation inadaptée à la filière Vins. En effet, est posé le principe que tout contrat écrit doit faire l'objet d'une proposition du producteur et avoir une durée minimale de trois ans, ainsi que fixer des conditions de renouvellement. L'essentiel des sanctions pèseraient ainsi sur l'acheteur.

La proposition d'amendements du Cniv prévoit que les contrats puissent faire l'objet de dérogations par voie d'accord interprofessionnel. Cela permet d'une part, de maintenir le système existant, et d'autre part de bénéficier des indicateurs prévus par la Loi.

Lors de l'examen du projet par les députés de la Commission des affaires économiques, aucun des projets d'amendement n'a été adopté. Il est ressorti une problématique générale liée au fait que les dérogations soient d'application interprofessionnelle et puissent jouer pour toutes les filières agricoles. Par conséquent, il convient de demander une dérogation applicable aux seules interprofessions vitivinicoles.

Le Conseil exécutif valide la proposition d'amendement purement vitivinicole. Des rendez-vous vont être demandés auprès de M. LESCURE, Président de la Commission des affaires économiques, et de M. FERRAND, Président du groupe Vigne et Vin.

L'attention du Conseil est attirée sur le projet de Directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (Directive PCD). Celui-ci entend fixer les délais de paiement sur les denrées périssables à trente jours (cf. *Document de séance*).

La proposition d'amendement sur les délais de paiement a également été rejetée lors des débats en Commission, mais fera l'objet d'un échange lors du rendez-vous avec le cabinet de Bruno LE MAIRE le 15 mai, en présence de la CNAOC et de l'UMVin.

Le dernier amendement relatif à la protection de la notoriété des appellations d'origine va nécessiter un travail de réécriture et d'explication, au vu de la confusion des débats parlementaires.

ii. *Mise en œuvre du Plan de filière*

Indicateurs économiques de performance. Il est proposé au Conseil exécutif de constituer un groupe de travail, afin de préparer des simulations pour la Commission européenne dans le cadre de la procédure de notification de l'article 210 du règlement 1308/2013.

L'objectif est d'identifier les indicateurs pouvant être mis en place directement, en tenant compte du marché, et de déterminer les limites en matière de droit de la concurrence.

Le Conseil exécutif valide le principe d'un groupe de travail composé d'élus au Conseil exécutif, de Directeurs et responsables économie, mené par Michel CARRERE.

Rétroplanning :

- présentation d'une feuille de route lors de l'Assemblée générale du mois de juin,
- restitution des premiers travaux lors de l'Assemblée de novembre.

Transition écologique. Les chambres de l'Agriculture et bureaux de l'IFV doivent permettre la mobilisation des régions. Il est rappelé que l'importance de ce volet est surtout la démarche, il s'agit d'indicateurs de progrès et non d'une suppression intégrale de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le Conseil exécutif est informé de la réception d'un courrier de la DGPE dans lequel est demandé l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan. Il est rappelé que l'objectif est de présenter une feuille de route lors de l'Assemblée générale de juin, en gardant comme priorités les deux enjeux régionaux susvisés.

En parallèle, Jérôme DESPEY et Jean-Marie BARILLERE ont rencontré la ministre de la Santé et le ministre de l'Agriculture. Il est ressorti de cette réunion un échange constructif, et une ouverture de travail des ministères avec la filière Vins, notamment sur des notions de consommation à risque acceptable, et sur la dématérialisation des messages d'information. Cela rentre dans le travail sur le plan de prévention de Vin et société.

3. Gestion de la mesure Promotion OCM Pays tiers

Le 19 avril, un groupe de dialogue civil a eu lieu à Bruxelles. Lors de cette réunion, Joao ONOFRE, Chef de l'unité Vin, a témoigné d'une certaine ouverture afin de que soient précisés les termes d'actions et de pays.

Le Conseil exécutif approuve la position, partagée avec la FEVS, de considérer que dans la mesure où la règle du 3+2 a été édictée en cours de programmation, il convient de défendre une application pour le programme 2019-2024 et non une application rétroactive, et de conduire en parallèle une action de clarification avec la DGPE et la Commission européenne.

4. Fiscalité des interprofessions

Les Interprofessions bénéficient d'une note de la Direction de la législation fiscale (DLF), qui est l'administration fixant les conditions d'assujettissement à la TVA.

En effet, un courrier circonstancié a été adressé au BIVB, dans lequel il ressort que l'administration fiscale considère que l'interprofession est exonérée de l'impôt sur les sociétés par extension du statut des syndicats.

Le Cniv accompagnera les Interprofessions qui le souhaitent afin porter une démarche auprès de l'administration, en se fondant sur le courrier susvisé.

5. Point Vin et Société

Stéphanie PIOT présente au Conseil exécutif les actualités institutionnelles.

Comme cela est apparu lors du rendez-vous avec les ministères de l'Agriculture et de la Santé, des signes très positifs ont émané du Gouvernement. En contrepartie, la filière doit élaborer un Plan de prévention. Celui-ci, qui sera présenté au Conseil d'orientation de mai, comprend deux axes :

- Lutte contre les comportements à risques
- Promotion de la consommation modérée (sensibilisation à renforcer au sein de la filière)

Il est précisé que si le plan est coconstruit avec les autres filières des boissons alcooliques, il s'adapte aux spécificités de chacune des boissons.

Le Conseil exécutif demande à Vin et société de prioriser la mise en place du Plan de prévention et d'éviter les réactions dont pourraient bénéficier seuls nos adversaires.

6. Point Dépérissement

Christophe Riou, Délégué de la Mission Dépérissement, présente un état des activités du plan.

En réponse aux questions précédentes, le Conseil exécutif est informé que le Plan d'action interministériel sur la réduction des produits phytosanitaires a été publié. Est à noter une rupture forte sur les questions d'évaluation santé des molécules, mais on ignore encore quelles seront les molécules concernées.

Afin de lier cette annonce au Plan de filière, il est nécessaire de déterminer des objectifs quantifiables et mesurables sur la réduction des produits phytosanitaires.

En termes d'actualités du Plan Dépérissement, le séminaire qui s'est tenu à Montpellier le 4 avril a été un succès, avec 272 participants. Un numéro spécial des Echos présentera un bilan. Les carnets du plan y ont été diffusés et sont présentés au Conseil exécutif. Les interprofessions sont invitées à faire remonter leurs demandes afin de recevoir des exemplaires des carnets en région.

Sur la partie recherche, neuf projets ont déjà été lancés. Il est nécessaire que les premiers résultats indicatifs pouvant émerger de ces projets soient communiqués auprès de l'ensemble des acteurs.

Dans le cadre de l'appel à projet qui s'est clôturé le 31 mars, 17 projets ont été déposés. Tout en gardant les priorités du plan, un ciblage s'opère sur la thématique du sol et sur le volet économique. L'avis du conseil scientifique, réuni le vendredi 27 avril, sera soumis à la validation du conseil de surveillance du 24 mai.

L'enjeu de la régionalisation de cette deuxième phase du plan est mis en évidence. Un point sera fait à l'occasion du Comité de suivi qui se tiendra fin juin en présence des partenaires.
